

## CFAAD 37

La préparation du CAP agricole Métiers de l'Agriculture «**Ruminants**» est une formation de deux ans, donnant une qualification de niveau V et une expérience professionnelle, valorisante sur le marché du travail. Depuis la rénovation du diplôme en 2015, le jeune suit la formation avec le support **Ruminants** et cette formation est complétée par un autre Module **Grandes Cultures**, ce qui permet au jeune d'acquérir **une double compétence**.

### L'APPRENTISSAGE

Une formation garantie par un **contrat de travail** avec un professionnel agréé, responsable d'exploitation agricole, d'une durée de 2 ans. La **période d'essai** correspond aux **45 premiers jours** consécutifs ou non de **formation pratique** effectuée par l'apprenti **en entreprise**. Le statut d'apprenti ouvre droit à la protection sociale (maladie, accident du travail...)

La **formation est rémunérée** entre 25 % et 78 % du SMIC et en fonction des conventions collectives départementales ou nationales.

#### Rémunération de l'apprenti avec la convention collective de l'Indre et Loire

Age de l'apprenti	Moins de 18 ans		18 à 21 ans		Plus de 21 ans	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
1ère année	25 % = 370.07 €	25 % = 370.07 €	41 % = 606.92 €	41 % = 606.92 €	53 % = 784.56 €	53 % = 784.56 €
2ème année	37 % = 547.71 €	45 % = 666.13 €	50 % = 714.95 €	65 % = 962.19 €	61 % = 902.98 €	65 % = 962.19 €

### POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux jeunes âgés de **16 à 30 ans** (15 ans après la 3ème). Le candidat doit prendre contact avec nous et remplir la fiche de renseignements afin d'être **invité au positionnement** (entretien individuel) en avril, et en mai.

### FORMATION AU CFA

La **formation gratuite** est assurée sur **l'annexe de Chinon**. Les cours se déroulent sur 12 semaines par an soit 800 heures de formation sur les 2 années. L'alternance est de 1 semaine de formation au CFA / 3 semaines en entreprise. La **restauration et l'hébergement sont possibles** (chambre 4-5 personnes).

### DÉBOUCHÉS - POURSUITE D'ÉTUDES

Les titulaires d'un CAP agricole Métiers de l'Agriculture peuvent poursuivre leurs études:

- BAC PRO Conduite et gestion de l'Entreprise Agricole
- BPREA ...

Les titulaires du CAP agricole Métiers de l'Agriculture « Ruminants » pourront exercer des fonctions **d'ouvriers agricoles polyvalents (double compétence dans la formation)** dans des exploitations ou des groupements d'employeurs.

## EXAMEN

L'examen est organisé en 2 groupes d'épreuves : - **80 % en cours de formation** (contrôle continu) ;  
- **20 % en examen final.**

EPREUVES		DISCIPLINES	Epreuves en CCF	Coefficient	Epreuves finales	Coefficient
Enseignement général	E1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	oui	2	/	/
	E2	Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	oui	2	/	/
	E3	Interagir avec son environnement social	oui	2	/	/
Enseignement professionnel	E4	Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage	oui	2	oui	4
	E5	Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage	oui	2	/	/
	E6	Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments	oui	3	/	/
	E7	S'adapter à des enjeux professionnels locaux	oui	3		

## ARCHITECTURE PAR MODULES

MODULES DE LA FORMATION		MATIERES PRINCIPALES	HORAIRES
<b>DOMAINE COMMUN</b>			
MG 1	Agir dans des situations de la vie sociale	Histoire-géographie, éducation socioculturelle, mathématiques, technologies de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion	<b>164 h</b>
MG 2	Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle	Français, éducation socioculturelle, biologie-écologie, Education Physique et Sportive	<b>85 h</b>
MG 3	Interagir avec son environnement social	Français, anglais, sciences économiques, sociales et de gestion, Education Physique et Sportive	<b>99 h</b>
Activités à l'initiative des équipes pédagogiques		Soutien, remédiation, tremplin pour la 2 <sup>nd</sup> e...	<b>80 h</b>
<i>Activités pluridisciplinaires du domaine commun</i>			<b>6 h</b>
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL</b>			
MP 1	Insertion du salarié dans l'entreprise	Sciences économiques, sociales et de gestion	<b>24 h</b>
MP 2	Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments	Sciences des techniques des équipements, physique chimie	<b>88 h</b>
MP 32	Techniques et pratiques professionnelles : Ruminants	Travaux de Production	<b>136 h</b>
MIP	Module d'Initiative Professionnel : Grandes Cultures	Grandes Cultures	<b>96 h</b>
<i>Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel</i>			<b>22 h</b>

## FONCTIONS SPÉCIFIQUES DE L'OUVRIER AGRICOLE « Ruminants »

- **Aménagement , travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et des équipements d'élevage** : Il aménage l'intérieur des bâtiments pour les manipulations et l'accueil des différents lots d'animaux ; assure la fonctionnalité des équipements (abreuvoirs, tapis distribution...) ; veille à la propreté des mangeoires et abreuvoirs ; assure l'extraction manuelle, mécanique ou automatisée des effluents ; vérifie l'état de la litière et le renouvellement ; il réalise les opérations de nettoyage des locaux, véhicules, équipements et matériels.
- **Alimentation des animaux** : Il identifie les différentes catégories d'aliments et vérifie leur qualité ; apprécie l'état de l'aliment ; prépare les rations à distribuer et les aliments à l'aide des matériels d'exploitation ; distribue les différentes catégories d'aliments aux différents lots d'animaux en fonction des plans de rationnement ; fait téter ou boire les jeunes ; vérifie que les animaux consomment normalement ; intervient pour que l'approvisionnement en eau soit assurée ; utilise les installations de distribution automatique ou semi-automatique ; estime les stocks d'aliments et de compléments alimentaires ; réceptionne les livraisons d'aliments.
- **Suivi sanitaire des animaux** : Il participe à la réception des animaux ; repère les anomalies (croissance, maladie) ; participe au diagnostic par l'examen de l'animal malade ; déplace et contient les animaux pour les traitements et les interventions diverses sous l'encadrement du responsable ou d'un spécialiste ; procède à l'allotement et vérifie régulièrement les conditions d'ambiance (température, aération, odeurs...) et agit en conséquence sur les moyens de régulation ; enregistre les interventions sanitaires et réalise ou aide à la réalisation d'interventions particulières (tonte...), réalise des traitements simples en fonction d'un plan de prophylaxie ou de traitements prescrits, sous la responsabilité de l'éleveur.
- **Mise en œuvre des opérations de conduite de cultures ou de pâturage destinées à l'alimentation d'animaux** : Il effectue les opérations d'installation et d'entretien des prairies et des cultures associées à l'élevage et apprécie l'état d'une prairie pour le pâturage, la récolte ou la réimplantation ; change les animaux de parcelle ; installe et entretient les clôtures ; installe et désinstalle les équipements de contention mobiles et met en œuvre la pâturage ; épand les effluents d'élevage dans le respect du plan d'épandage et réalise les opérations liées à la récolte des fourrages.
- **Conduite de la reproduction et soins aux jeunes** : Il repère les femelles en chaleur et intervient avec le responsable pour organiser l'accouplement des animaux, l'insémination animale ou la maîtrise des cycles ; assure seul ou avec le responsable la surveillance des mises bas et apporte éventuellement une aide ; réalise les soins à la mère et aux nouveaux nés et procède à l'identifications des animaux.
- **Réalisation de la traite dans le cadre d'un élevage laitier** : Il prépare la salle de traite et s'assure du bon fonctionnement de l'installation ; regroupe les animaux et les contient à proximité du lieu de traite et identifie les animaux à exclure de la traite ; procède à la préparation de la mamelle (nettoyage), réalise la traite mécanique ou manuelle ou surveille la traite robotisée ; repère les anomalies éventuelles et assure le suivi nécessaire ou les signale au responsable ; nettoie et range le matériel de traite, vérifie son état et change éventuellement des pièces ; nettoie les locaux et s'assure de leur propreté et vérifie la température du tank de lait et assure les réglages.
- **Préparation des animaux pour la vente ou une présentation, le cas échéant** : Il apprécie l'état de finition des animaux avant la vente (pesée...) ; organise et réalise seul ou en équipe le départ ou l'enlèvement des animaux ; prépare les animaux à la présentation.